



ARRÊTÉ N° 178/2024

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Boulevard de Préval Du 04 au 15 Novembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 23 octobre 2024 de réguler la circulation et le stationnement Boulevard de Préval pour la pose d'un poteau incendie.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de rénovation sur le réseau éclairage public, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier boulevard de Préval du 4 au 15 novembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Véolia.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Véolia.

Fait à QUÉVERT, le 23/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURE



Publié le 25 octobre 2024